

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

FCP VALEURS MIXTES

SITUATION ANNUELLE ARETTEE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT D'AUDIT - EXERCICE **CLOS AU 31 DECEMBRE 2012**

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS MIXTES arrêtés au 31 décembre 2012, faisant apparaître un total actif de 30 088 663 DT, un actif net de 29 974 815 DT pour parts en circulation et une valeur liquidative par part égale à 105,792 DT.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de FCP VALEURS MIXTES, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère

raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de FCP VALEURS MIXTES au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis le 28 mars 2013

Le commissaire aux comptes :

Mourad FRADI

BILANS COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012 & 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2012	31/12/2011
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions		5 262 263	2 254 436
Obligations et valeurs assimilées		17 486 634	10 489 247
Titres OPCVM		895 697	690 621
	3.1	23 644 594	13 434 304
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	1 494 362	1 896 166
Disponibilités	3.3	4 949 707	2 473 481
		6 444 069	4 369 647
<u>Créances d'exploitations</u>			
<u>Autres actifs</u>			
TOTAL ACTIF		30 088 663	17 803 951
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	101 150	52 200
Autres créditeurs divers	3.5	12 698	7 890
TOTAL PASSIF		113 848	60 090
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.6	29 307 997	17 535 447
Sommes capitalisables		666 818	208 414
Sommes capitalisables des exercices antérieurs			
Sommes capitalisables de l'exercice		666 818	208 414

ACTIF NET	29 974 815	17 743 861
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	30 088 663	17 803 951

**ETATS DE RESULTATS COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012
& 31 DECEMBRE 2011**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2012	31/12/2011
Revenus du portefeuille-titres		769 968	237 172
Dividendes	4.1	128 436	495
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	641 532	236 677
Autres revenus			
Revenus des placements monétaires	4.3	213 819	51 977
Total des revenus des placements		983 787	289 149
Charges de gestion des placements	4.4	<344 812>	<107 487>
Revenu net des placements		638 975	181 662
Autres produits			
Autres charges	4.5	<37 645>	<14 718>
Résultat d'exploitation		601 330	166 944
Régularisation du résultat d'exploitation		65 488	41 470
Sommes capitalisables de la période		666 818	208 414
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<65 488>	<41 470>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<414 202>	162 165
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		291 877	51 453
Frais de négociation		<12 343>	<4 529>
Résultat net de la période		466 662	376 033

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ETATS DE VARIATIONS DE L'ACTIF NET COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012 & 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2012	31/12/2011
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		466 662	376 033
Résultat d'exploitation		601 330	166 944
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<414 202>	162 165
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		291 877	51 453
Frais de négociation		<12 343>	<4 529>
<u>Distributions de dividendes</u>			
<u>Transactions sur le capital</u>		11 764 292	17 367 828
Souscriptions		17 216 222	17 611 649
Capital		16 389 593	17 514 700
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur		194 793	
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice		631 836	96 949
Rachats		<5 451 930>	<243 821>
Capital		<5 168 156>	<237 300>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur		<61 425>	
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice		<244 841>	<8 931>
Droit de sortie		22 492	2 410
<u>Variation de l'actif net</u>		12 230 954	17 743 861
<u>Actif net</u>			
En début de période		17 743 861	
En fin de période		29 974 815	17 743 861
<u>Nombre de parts</u>			
En début de période		172 774	
En fin de période		283 337	172 774
<u>Valeur liquidative</u>		105,792	102,700
<u>Taux de rendement</u>		3,01%	2,70%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012****(Montants exprimés en dinars tunisiens)****1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE**

FCP VALEURS MIXTES est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été créé en mars 2011 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS MIXTES.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31 décembre 2012, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN**3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>				
ARTES	66 000	581 312	559 284	1,86%
ASSAD	23 363	217 406	200 198	0,67%
ATTIJARI LEASING	2 502	90 798	94 816	0,32%
BNA	2 200	19 382	19 048	0,06%
BT	9 500	103 060	113 896	0,38%
ELECTROSTAR	5 396	124 903	104 801	0,35%
ESSOUKNA	12 000	129 591	126 060	0,42%
MAGASIN GENERAL	3 371	446 517	581 342	1,93%
POULINA G H	288 031	2 189 949	1 903 021	6,32%
SERVICOM	19 846	257 883	278 380	0,93%
SOMOCER	90 671	272 590	229 035	0,76%
SOMOCER DA 2012	5	0	0	0,00%
SOTUVER	22 693	164 824	191 325	0,64%
STAR	6 027	924 132	855 653	2,84%
TL DS 2012	126	5	4	0,00%
TUNIS RE	300	2 835	2 554	0,01%
TUNISIE LEASING	126	2 867	2 846	0,01%
Total actions, valeurs assimilées et droits rattachés		5 528 054	5 262 263	17,50%
<u>B- Obligations et valeurs assimilés</u>				
1-Bons du trésor Assimilables				
BTA 10 2013 6.10%	115	116 035	116 745	0,39%
BTA 11/08/2022 5.60%	4 677	4 478 508	4 561 172	15,16%
BTA 12/10/2015 5.00%	1 000	985 000	993 877	3,30%
BTA 12/10/2018 5.50%	1 012	976 580	986 462	3,28%
BTA MARS 2016 5.25%	2 538	2 465 667	2 552 696	8,48%
BTA MARS 2019 5.50%	1 300	1 246 700	1 293 400	4,30%
Total Bons de trésor Assimilables		10 268 490	10 504 352	34,91%
2-Obligations des sociétés				
AIL 2012/1 F	2 000	200 000	206 076	0,68%
AMEN BANK SUB 2012 B	10 000	1 000 000	1 012 430	3,36%
ATL 2011 TF	3 000	300 000	313 238	1,04%
ATL 2012/1 TF	2 000	200 000	205 796	0,68%
BTK 2012/1 B	10 000	1 000 000	1 006 490	3,35%
CIL 2012/1 TF	2 000	200 000	207 285	0,69%
TL 2011/2 F	11 000	880 000	887 345	2,95%
TL 2011/3 F	1 000	100 000	104 322	0,35%

TL 2012/1 B TF	10 000	1 000 000	1 029 726	3,42%
UIB 2011/1 TR B	5 500	522 500	531 735	1,77%
UIB 2011/2	4 500	450 000	469 557	1,56%
UIB 2012/1 A	10 000	1 000 000	1 008 282	3,35%
Total Obligations		6 852 500	6 982 282	23,20%
Total Obligations et valeurs assimilés		17 120 990	17 486 634	58,11%

C- Titres OPCVM

SICAV ENTREPRISE	4 666	480 829	487 695	1,62%
STRAT ACTIONS SICAV	42	100 499	103 844	0,35%
FCP HELION MONEO	2 940	300 064	304 158	1,01%
Total OPCVM		881 392	895 697	2,98%
Total		23 530 437	23 644 594	78,59%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2012 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	7 594 944
Bons du trésor Assimilables	2 077 615
Obligations	5 050 000
OPCVM	200 519
	14 923 078

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2012 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
Actions	4 168 910		4 460 787	291 877
Obligations	247 500	80 080	327 580	-
OPCVM	-	-	-	-
TOTAL	4 416 410	80 080	4 788 367	291 877

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit:

	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
<u>Certificats de dépôt</u>				
AMEN BANK au 28/03/203	500 000	481 316	495 536	1,65%
AMEN BANK au 08/01/2013	500 000	487 639	499 568	1,66%
AMEN BANK au 13/01/2013	500 000	487 639	499 258	1,66%
Total certificats de dépôt	1 500 000	1 456 594	1 494 362	4,97%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Dépôt à vue Amen Banque Pasteur	4 519 635	2 505 067
Amen Banque Pasteur	281 358	70 180
Vente de titre à régler	92 530	-
Intérêt courus sur dépôt à vue	70 230	8 994
Liquidation émissions/rachats	-	59 218
Retenue à la source sur intérêt courus sur dépôt à vue	<14 046 >	<1 800 >
Achats de titres à régler	-	<168 178 >
	<u>4 949 707</u>	<u>2 473 481</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	96 700	49 760
Rémunération du dépositaire à payer	4 450	2 440
	<u>101 150</u>	<u>52 200</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	9 455	6 109
Redevance CMF	2 585	1 476
Retenue à la source à payer	658	305
	<u>12 698</u>	<u>7 890</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>
Capital au 1^{er} janvier 2012	
En Nominal	17 535 447
Nombre de parts	172 774
Nombre de porteurs de parts	241
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant	16 389 593
Nombre de parts	161 484
Nombre de porteurs de parts	204

Rachats effectués (En Nominal)

Montant	5 168 156
Nombre de parts	50 921
Nombre de porteurs de parts	39

Autres mouvements

Frais de négociation	<12 343 >
Différences d'estimation (+/-)	<414 202 >
Plus ou moins-value réalisée	291 877
Droit de sortie	22 492
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	321 507
Sommes capitalisables de l'exercice antérieur	208 414
Régularisations des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	133 368

Capital au 31 décembre 2012**29 307 997**

Nombre de parts	283 337
Nombre de porteurs de parts	406
Taux de rendement	3,01%

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**4.1 Dividendes :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Dividende ARTES	35 509	-
Dividende SFBT	25 593	-
Dividende SICAV ENTREPRISE	15 276	-
Dividende SOTUVER	8 982	-
Dividende STAR	8 514	-
Dividende FCP HELION MONEO	8 029	-
Dividende TPR	7 040	-
Dividende AMEN BANK	5 600	-
Dividende SOMOCER	4 435	-
Dividende POULINA G H	4 160	431
Dividende BT	3 120	-
Dividende SFBT	1 938	-
Dividende STRAT ACTIONS SICA	240	-
Dividende TUNIVEST SICAR	-	64
	128 436	495

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Revenus des obligations	434 111	27 750
Revenus des BTA	207 421	208 927
	<u>641 532</u>	<u>236 677</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Intérêts sur billet	68 775	20 238
Intérêts sur dépôt à vue	48 989	22 284
Intérêts sur certificat	96 055	5 764
Autres revenus	-	3 691
	<u>213 819</u>	<u>51 977</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunérations du gestionnaire et du distributeur	329 316	102 120
Rémunération du dépositaire	15 496	5 367
	<u>344 812</u>	<u>107 487</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Redevance CMF	26 962	8 528
Honoraires du commissaire aux comptes	10 443	6 109
Autres frais	240	81
	<u>37 645</u>	<u>14 718</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS**5-1 Données par part et ratios de gestion des placements :**

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Revenus des placements	3,472	1,674
Charges de gestion des placements	<1,217>	<0,622>
Revenus net des placements	2,255	1,052
Autres produits		
Autres charges	<0,133>	<0,085>
Résultat d'exploitation (1)	2,122	0,967
Régularisation du résultat d'exploitation	0,231	0,240
Sommes capitalisables de l'exercice	2,353	1,207
Variation des plus (ou moins) values potentielles	<1,462>	0,939
Frais de négociation	<0,044>	<0,026>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1,030	0,298
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<0,476>	1,211
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,646	2,178
Droit de sortie	0,079	0,014
Régularisation de plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	1,136	0,268
Valeur liquidative	105,792	102,700

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net	1,15%	0,61%
Autres charges / actif net	0,13%	0,08%
Résultat capitalisable / actif net	2,22%	1,18%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS MIXTES est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission de :

- La définition des objectifs de placements de l'actif net du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS MIXTES sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS percevra une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,2%(HT) sur l'actif placé en actions
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fera au jour le jour et viendra en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fera trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de succès s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 5%. Son règlement effectif se fera à la clôture de chaque exercice comptable.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS MIXTES Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société ;
- le contrôle de la régularité des décisions de FCP VALEURS MIXTES avec les prescriptions légales et les dispositions de son règlement intérieur ;
- Contrôler l'établissement de la Valeur Liquidative des parts du fonds et vérifier l'application des règles de valorisation des actifs du FCP ;
- Contrôler le respect des règles relatives au montant de l'actif minimum du FCP ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.
- En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.